Webinar @Echelle : les renvois de l'article 22

Publié le 05 mars 2021

La date de notre prochain @Echelle est fixée ! Retrouvez-nous en direct sur YouTube mardi 23 mars de 11h à 12h30, avec la participation exceptionnelle d'Olivier Guersent, Directeur général de la Direction générale de la concurrence de la Commission Européenne pour aborder les renvois d'opérations de concentration formulés par les Autorités nationales de concurrence au titre de l'article 22 du règlement 139/2004.

L'évènement sera animé par Étienne Chantrel, chef du service des concentrations.

Ce webinaire sera également l'occasion d'échanger avec des représentants d'entreprises et leurs conseils.

L'article 22 du règlement n°139-2004 du Conseil du 20 janvier 2004 permet à une autorité nationale de concurrence de renvoyer à la Commission européenne une opération de concentration qui ne serait pas de dimension européenne, mais qui affecterait le commerce entre États membres et menacerait d'affecter de manière significative la concurrence sur le territoire du ou des États membres qui formulent cette demande. La Commission européenne avait jusqu'ici toujours annoncé qu'elle n'accepterait un renvoi fondé sur cet article que dans l'hypothèse où l'opération franchissait les seuils de notification au niveau national d'au moins un État membre.

Modifiant sa doctrine en la matière, la Commission européenne a annoncé le 11 septembre 2020 qu'elle accepterait, dès mi-2021, d'examiner les demandes de

renvoi au titre de cet article présentées par les autorités nationales de concurrence, y compris lorsque les opérations de concentration en cause ne franchissent les seuils nationaux de notification d'aucun État membre, et ce dès lors que les conditions fixées par cet article sont remplies.

Il est possible de s'inscrire dès à présent par mail à l'adresse : evenementatechelle@autoritedelaconcurrence.fr

WEBINAR

23 mars 2021

sur Youtube

Les renvois de l'Article 22

avec la participation exceptionnelle d'Olivier Guersent, Directeur Général de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne



Nous vous invitons à une rencontre exceptionnelle, le 23 mars prochain de 11h à 12h30 sur le thème « Les renvois de l'article 22 ».

Le débat a été vif, en France et en Europe sur la nécessité de renforcer le contrôle des concentrations pour mieux appréhender certaines opérations « sous les seuils », notamment dans le domaine numérique.

Dans la suite de ces réflexions, la Commission a annoncé fin 2020 qu'elle accepterait désormais d'examiner des opérations de concentration « sous les seuils », dans le cadre de l'article 22 du règlement 2004, modifiant ce faisant sa doctrine antérieure. C'est une évolution importante pour les entreprises.

Au cours d'une discussion animée par **Etienne Chantrel**, Chef du service des concentrations, **Olivier Guersent** reviendra sur la nouvelle approche de la Commission des renvois formulés au titre de l'article 22 du règlement 139/2004 relatif au contrôle des concentrations.

Participeront à la discussion **Angélique de Brousse**,

Quelles modalités pour assister à la rencontre et poser des questions ?

Cet évènement sera organisé exclusivement à distance.

Si vous souhaitez assister à cet événement et recevoir le lien de connexion, vous pouvez vous inscrire par mail à l'adresse : evenementatechelle @autoritedelaconcurrence.fr

Si vous souhaitez poser des questions spécifiques aux intervenants, vous pouvez nous en faire part par mail (ou via le chat YouTube